

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure
Boulevard Georges Chauvin
Cité Administrative
27023 EVREUX CEDEX

Tél. : 02.32.24.86.18 – fax : 02.32.24.86.02

ddcs@eure.gouv.fr

LISTE DES ORGANISMES DE FORMATION D'ANIMATEURS ET DE DIRECTEURS
D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

<p>C.E.M.E.A www.cemea-haute-normandie.org</p>	<p>Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives 33, route de Darnétal BP. 1243 76177 ROUEN CEDEX 1 Tél. : 02.32.76.08.40</p>
<p>FRANCAS www.francasnormandie.fr</p>	<p>FRANCAS DE L'EURE 71 rue Saint-Louis 27032 EVREUX CEDEX Tél. : 02.32.39.32.46</p> <p>FRANCAS DE SEINE MARITIME 451, rue Léon Blum 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN Tél. : 02.35.12.46.20</p>
<p>LEO LAGRANGE www.leolagrange-fnll.org</p>	<p>Centre Normandie 84 rue Saint Thibault 28105 DREUX CEDEX Tél. : 02.37.63.07.27</p>
<p>U.F.C.V. www.ufcv.fr</p>	<p>Union Française des Centres de Vacances 6, rue St Fuscien 80000 AMIENS Tél. : 03.22.33.69.69</p>
<p>AFOCAL www.afocal.fr</p>	<p>Association pour la FOrmation des Cadres de l'Animation et des Loisirs 13 bis, rue de la Petite Cité 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.11.63</p>
<p>FDFR http://fdfr27.ifrance.com</p>	<p>Fédération Départementale des Foyers Ruraux B.P. 15 27560 LIEUREY Tél. : 02.32.42.02.94</p>
<p>IFAC www.ifac.asso.fr</p>	<p>65, rue Saint Gervais 76000 ROUEN 02.32.12.09.91</p> <p>32rue Jules Lescene 76000 LE HAVRE 02.35.19.59.75</p>
<p>SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE www.scoutsetguides.fr</p>	<p>41 route de Neufchâtel 76000 ROUEN 02.35.12.46.20</p>

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

B.A.F.A.

Le B.A.F.A. permet d'encadrer, à titre non professionnel et de façon occasionnelle, un groupe d'enfants ou d'adolescents en accueils collectifs de mineurs.

L'âge minimum au premier jour de la session de formation générale est de 17 ans. Sans possibilité de dérogation.

La formation comporte 3 étapes qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre ci-dessous indiqué :

⇒ **1 - Session de formation générale**

8 jours (en continu ou fractionnés). Elle est organisée par un organisme habilité (voir au verso) et donne la qualité d'animateur stagiaire.

Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la formation générale et le stage pratique.

⇒ **2 - Stage pratique**

Accompli en qualité d'animateur stagiaire. Il doit s'effectuer dans un centre de vacances déclaré ou un centre de loisirs habilité.

Il doit avoir les durées minimales suivantes :

- ◆ en centre de vacances : 14 jours en 2 séjours ou plus
- ◆ en centre de loisirs : un nombre de séances d'animation équivalent à 14 jours d'activité

⇒ **3 - Session d'approfondissement**

6 jours minimum (en continu ou fractionnés)

ou

session de qualification (sportive, scientifique et technique ou communication) : 8 jours minimum (en continu).

Chaque étape de la formation est validée sur le site <http://www.bafa-bafd.gouv.fr> comportant une appréciation. Sur avis d'un jury final. Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du lieu du domicile décide de l'attribution du diplôme.

Pour avoir connaissance des calendriers et prix des stages de formation, et pour effectuer votre inscription, adressez-vous aux organismes de formation habilités (voir liste au verso).

Connectez-vous sur le site internet <http://www.bafa-bafd.gouv.fr> pour vous inscrire.

Pour effectuer le stage pratique, adressez votre demande d'emploi aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs.

Le suivi du dossier de formation est assuré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre lieu de résidence.